



Déclaration vente véhicule

Par **Eric 92**, le **13/09/2021** à **11:35**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule à un particulier suite au décès de son papa. J'ai les copies des actes de cession du véhicule remplis par la soeur et le frère, validant la vente. A savoir, leur maman étant toujours en vie, elle est inscrite en 2^{ème} conducteur sur la carte grise, et j'ai aussi l'acte de cession remplie par cette personne + l'acte du notaire autorisant la vente.. J'ai pu faire les démarches pour le changement de propriétaire sur le site de l'Ants, et payé la redevance de celle ci. Le vendeur (la seour qui fait les démarches pour sa mere) me dit qu'elle rencontre des difficultés pour enregistrer la vente, et qu'un garage lui à dit que comme j'ai enregistré maintenant le véhicule à mon nom , elle n'a plus besoin d'enregistrer cette vente. Ma question est : est ce vrai ?
Merci pour vos réponses.
Eric

Par **Visiteur**, le **13/09/2021** à **18:19**

Bonjour
La déclaration du vendeur est surtout utile lorsque l'acquéreur tarde à faire le changement de propriétaire. Si vous avez fait le nécessaire de votre coté et que vous avez reçu votre carte grise, pas de problème.